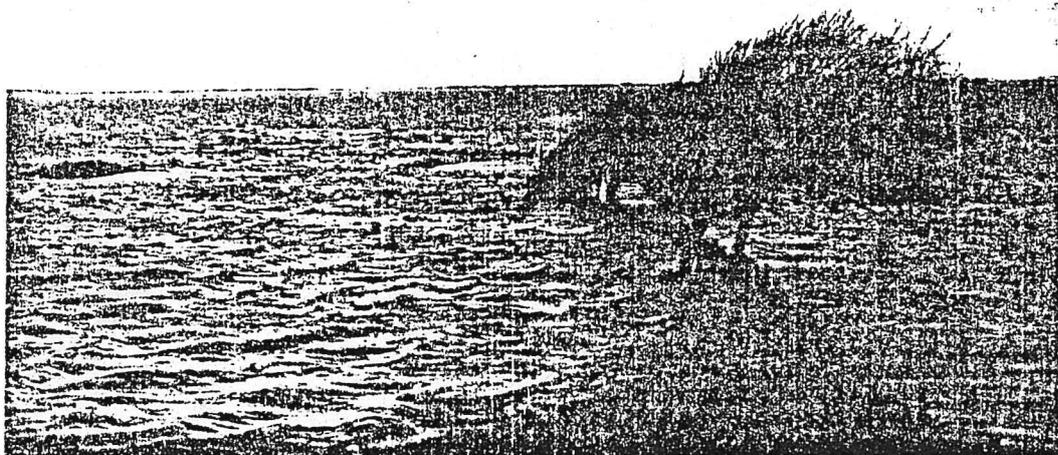


COMMUNE

DE WOIGNARUE



inondation février 1990

BULLETIN DE LIAISON

MUNICIPAL

JANVIER 91



# SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Les associations
  - \* Amicale du personnel communal
  - \* Association des aînés
  - \* Association municipale élargie des fêtes de Woignarue
  - \* Centre aéré municipal
  - \* Club omnisport de Woignarue
  - \* Jumelage de Woignarue-Wehrden
  - \* Parents d'élèves
  - \* Sapeurs pompiers
- Plan d'occupation des sols
- Bibliothèque
- Etat-civil 1990

# LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur

Nous vous présentons, comme tous les ans, notre bulletin municipal, consacré cette année aux Sociétés Locales.

Avec lui j'apporte tous mes vœux à l'ensemble des habitants de notre commune, en souhaitant que 1991 soit une année plus propère que 1990.

Je remercie ici tous les Présidents des Sociétés, qui nous ont fourni les articles et les illustrations de leurs textes.

Je profite de ce bulletin pour vous donner quelques informations concernant la gestion de notre commune au cours de cette difficile année 1990.

Le budget 90, approuvé par les 13 conseillers de la majorité municipale, est équilibré en recettes et dépenses pour un montant de 4.320.753 F.

Avec ce budget, dont 26,4 % sont financés par les impôts locaux et malgré les difficultés inhérentes,

- à la maison familiale
- aux tempêtes et inondations de janvier et février,

nous avons néanmoins réalisé d'importants investissements nécessaires sinon indispensables pour la commune,

- travaux de voirie à Hautebut pour un montant de	134.374 F
- refecton du monument aux morts	16.350 F
- achat podium + barrières	44.475 F
- laveuse pour entretien de la Salle Polyvalente	27.755 F
- frigidaire pour la Salle Polyvalente	3.790 F
- machine à écrire pour la mairie	4.483 F
- peinture pour - garage des pompiers	
- camping	27.011 F
- mairie (à réaliser aux beaux jours)	
- révision du P.O.S.	70.000 F
- station d'épuration (restant à charge de la commune)	125.000 F
- travaux camping (sanitaires, carrelage, peinture, maçonnerie)	104.300 F

Je disais en commençant "difficile année 90" car 2 gros problèmes au moins sont venus anéantir les projets que nous formions pour Woignarue.

## \* En début d'année les tempêtes de janvier et février et leurs conséquences :

Comme la plupart d'entre vous, la commune a eu à supporter de nombreux dégâts dus aux inondations, au vent et nous avons fait face à de gros travaux imprévus, essentiellement au niveau du camping.

Pour ce qui est du Marais, le pont du Roucoulet n'est toujours pas remis en état car l'Association des Bas-Champs nous interdit les travaux tels que nous envisageons de les faire. Ceux qu'elle souhaite nous voir réaliser, impliquent actuellement un trop lourd investissement pour nos finances.

## \* En fin d'année, le dépôt de bilan de la Sopicem et la rupture de concession qui nous liait à elle pour la gestion de la Maison Familiale.

Depuis le mois de mars, la Sopicem ne payait plus. Nous avons négocié avec elle un échelonnement des paiements que nous avons accepté, pour finalement ne rien obtenir. On ne peut pas nous reprocher notre bonne volonté. Pourquoi ?  
Pour rien.

2 fois en 3 ans la commune aura eu à pâtir d'un déficit, toujours lié à la gestion de la Maison Familiale.



Emprunts	Remboursement annuel			Remboursement à ce jour		
	Capital	Intérêts	Annuité	Capital	Intérêts	Annuité
CEPME						
1.944.000,00 F	97.200,00 F	136.044,96 F	233.244,96 F	583.200,00 F	816.269,76 F	1.399.469,76
+						
1.943.000,00 F	97.150,00 F	166.898,56 F	264.048,56 F	582.900,00 F	1.001.391,36 F	1.584.291,36
3.887.000,00 F	194.350,00 F	302.943,52 F	497.293,52 F	1.166.100,00 F	1.817.661,12 F	2.983.761,12

Reste à rembourser			Sera remboursé au total		
Capital	Intérêts	Annuité	Capital	Intérêts	Annuité
1.360.800,00 F	1.904.629,44 F	3.265.429,44 F	1.944.000,00 F	2.720.899,20 F	4.664.899,20
1.360.100,00 F	2.336.579,84 F	3.696.679,84 F	1.943.000,00 F	3.337.971,20 F	5.280.971,20
2.720.900,00 F	4.241.209,28 F	6.962.109,28 F	3.887.000,00 F	6.058.870,40 F	9.945.870,40

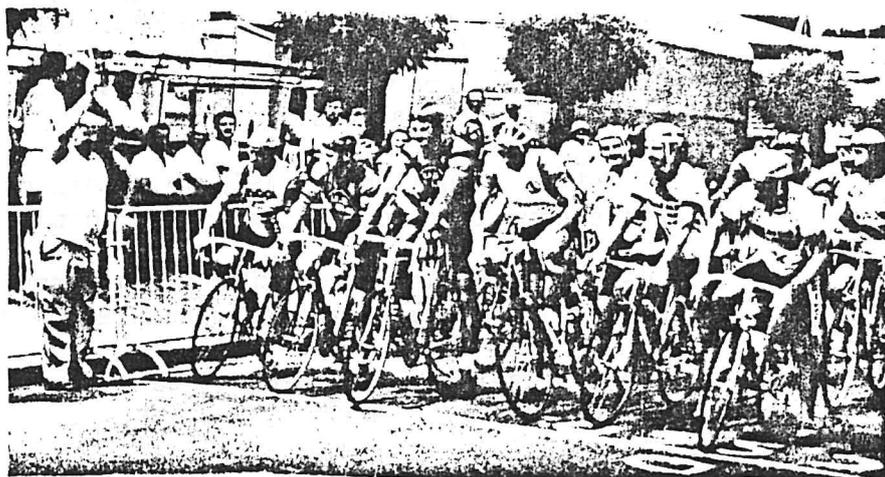
Emprunté CEPME 3.887.000,00 F  
Remboursé 9.945.878,40 F

# AMICALE DU PERSONNEL

## COMMUNAL

### Compositions :

- Président : DUBOIS M. Paule
- Vice-Président : CAILLEUX Gabriel
- Trésorier : TAVERNIER Michel
- Secrétaire : DEFACQUE Annie
- Membres : LECAT Jacky
- : DUCROT Claude
- : TAVERNIER Janine



Voilà 4 ans qu'existe l'Amicale du Personnel Communal. Sa spécificité est caractérisé par la présence de la branche professionnelle de la Commune. Nos postes de travail étant différents, nous nous retrouvons dispersés. La création de cette association (loi 1901), nous permet de nous réunir, de nous rencontrer et de créer et organiser des manifestations.

La plus importante est notre participation à la course cycliste qui a lieu le lundi de la fête locale, en fin juillet. C'était avec la complicité de Monsieur ROHEE Maurice, Maire-Adjoint de la précédente municipalité, que nous avons apporté notre contribution active à cette manifestation sportive.

En 1990, nous étions fiers de compter parmi les coureurs cyclistes, 2 gars du pays : DELGOVE Edmond classé en 3ème catégorie et BRENET Laurent "Grand Vainqueur" de la 2ème catégorie.

Pour 1991, nous allons agrandir notre champ d'action et essayer d'être présents également à Hautebut (kermesse et bal) et à Onival (bal au camping).

Nous espérons que nos activités seront appréciées par toute la population. La présence nombreuse des habitants de la commune est, pour toutes les associations, la meilleure récompense pour les organisateurs.

Nous vous donnons rendez-vous pour les diverses manifestations de 1991.

Meilleurs Voeux à toutes et à tous.  
L'Amicale du Personnel Communal



# ASSOCIATION DES AINES

L'association des "amis des aînés" existe à Woignarue depuis le 15 mars 1955. Réglementée comme toute association déclarée par la loi du 1er juillet 1901, elle a pour but d'apporter aux personnes âgées de plus de 65 ans domiciliées dans la commune un peu de distraction, de divertissement, de bien être voire de réconfort dans certains cas.

C'est ce à quoi depuis 1955 le bureau de l'association s'attache à faire avec les moyens dont il dispose. Les moyens sont les suivants :

1- Une subvention de 3000 F par la commune qui offre également chaque année un repas et lors de l'assemblée générale, un goûter.

2- L'organisation par le comité de manifestations telles que ball-trap, concours de cartes, de pêche et autres.

3- L'achat et la collecte de lots qui alimentent ces manifestations.

4- La vente de calendriers (et la vente de grilles pour la première fois cette année).

Les bénéfices réalisés permettent d'organiser un voyage annuel, voire deux, de participer avec la municipalité à la fêtes des mères par la remise d'un gâteau à chaque aîné et au Noël par la distribution d'un bon d'achat à chacun.

C'est ainsi qu'en 1990 un concours de manille a eu lieu le 10 mars, un ball-trap le 24 mai complété par la vente d'enveloppes surprise et une pêche à la bouteille. Un second concours de manille a eu lieu également le 10 novembre.

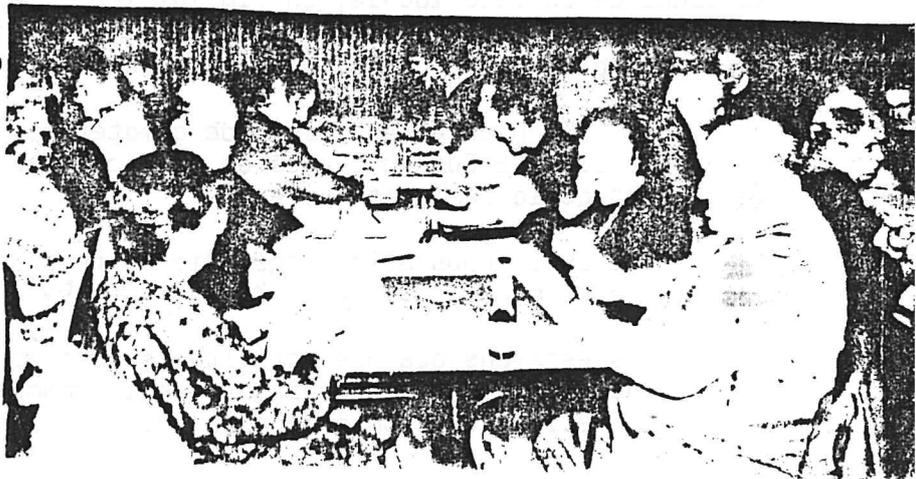
Ces manifestations ont permis de faire un premier voyage avec visite d'une cave de champagne et possibilité d'achats. La participation aux frais était de 50 F pour les aînés et de 155 F pour les moins de 65 ans. A l'aller

un petit déjeuner a été offert par le comité à mi-parcours. Le déjeuner a été pris au Château de Condé en Brie suivi d'une visite du dit Château puis un goûter a été offert dans une ferme auberge avant le retour.

Un second voyage gratuit pour tous les aînés a eu lieu en novembre dernier par une journée ensoleillée dans la région. Il s'agissait des visites du Château de Eu et du musée de Saint-Valéry suivies d'un bon repas pris à Saint-Valéry avec possibilité de danser. Le retour s'est effectué par le Hourdel et Cayeux. Cette dernière sortie semble avoir satisfait tout le monde en particulier les plus âgés.

A noter que ces voyages sont effectués avec le car de la commune avec l'accord de la municipalité.

Je tiens à signaler que les membres du comité ne s'adressent jamais à vous aux gens de Woignarue, Hautebut et Onival que par l'achat d'un calendrier, le don d'un lot, la participation à une grille permettent pour une bonne part de réaliser avec succès nos manifestations. Nous les remercions tous.



CONCOURS DE MANILLE

Je n'ai pas parlé des réunions du jeudi à la salle Charles LECAT qui permettent aux anciens de passer quelques heures ensemble en jouant aux cartes, aux dominos ou tout simplement de discuter en mangeant quelques gâteaux avec un verre de vin, un café, un chocolat. Ces après-midi là rappellent un peu le bon vieux temps quand sans radio, sans télé, sans voiture, après une dure journée de labeur on se regroupait assis sur les pas de porte pour prendre un peu d'air frais et parler des événements de la journée et de bien d'autres choses.

Nous les enfants d'alors on écoutait sans un mot les vieux qui racontaient leurs histoires et parlaient de leur jeune temps et de leurs aînés, on se réunissait aussi l'hiver chez l'un chez l'autre pour jouer aux cartes ou aux dominos en buvant un verre de vin chaud et en mangeant un bout de flan ou de tarte, (ne rêvons pas je sors du sujet).

Je souhaite que les jeunes vieux participent un peu plus à ces après-midi et rappelle que la salle est ouverte tous les jeudis à partir de 14 H 30 pour tous les retraités.

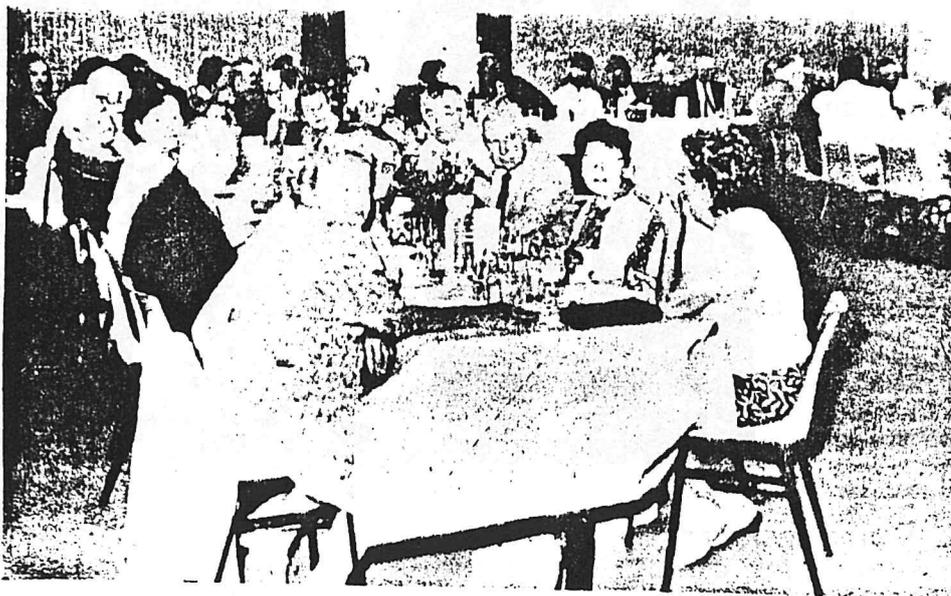
Nous avons cette année à regretter le départ du comité de René MONBORGNE, Louis BEURAIN, Lucien LECLERCQ, et Armand LEUILLIER qui après de nombreuses années de présence et devenus agés ne se sentent plus capables de continuer, nous les comprenons. Qu'ils soient remerciés pour leur dévouement vis à vis des aînés.

Cinq nouveaux membres ont été recrutés pour remplacer les partants. Il s'agit de Mme Arlette BECQUET, Mme Georgette COILLOT, Mr Jean CARRU, Mr Roland CORROYER, Mr Jean HOUSSAYS.

Je les en félicite et souhaite que l'association persévère toujours pour permettre aux personnes âgées de se rencontrer, de se distraire et de passer d'agréables moments.

Le comité vous présente ses meilleurs vœux pour 1991.

Le Président,  
C. DEFACQUE





Rappel des fêtes champêtres :

- 1983 - Fête avec baptême d'hélicoptère
- 1984 - Courses de baudets
- 1985 - Grande fête à l'ancienne. Tous les corps de métiers représentés. (avec le concours du C.E.S de MERS). Plusieurs mois de travail ont été nécessaires.
- 1986 - Corrida
- 1987 - Démonstration des Cosaques de J. STOUPNIKOF
- 1988 - Courses de chameaux
- 1989 - Seconde Corrida
- 1990 - Annulation pour cause d'intempéries le dimanche petite brocante le lundi, avec repas sur place.

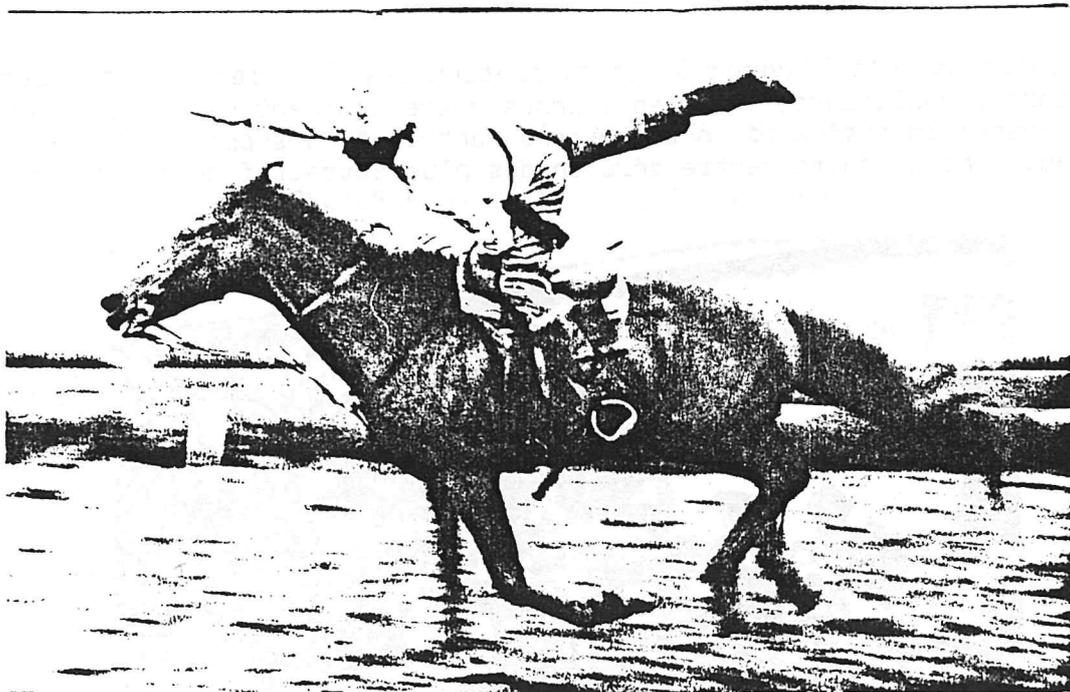
Toutes ces fêtes ne peuvent s'effectuer sans occasionner beaucoup de soucis, d'abord pour la variété des programmes chaque année, et surtout en fonction du bilan financier, ces prestations étant très coûteuses.

La confection des repas, appréciés de tous, même hors commune, permet une ressource complémentaire, la subvention Municipale ne couvrant que partiellement les dépenses des 13-14 juillet, fête locale et Noël.

Ces fêtes exigent aussi une organisation sans défaillance, des préparatifs sur plusieurs mois, et une semaine avant et après de travail pour toute l'équipe, y compris les personnes bénévoles, toujours les mêmes d'ailleurs, qui nous assurent de leur soutien.

Bien heureusement, l'association est formée d'un groupe homogène, stimulé pour une bonne cause et qui n'engendre pas la mélancolie !

La photocopieuse de la Mairie étant mise à la disposition des sociétés locales, nous remercions Madame LAURENS (Maire).



# HARMONIE MUNICIPALE DE WOIGNARUE

C'est l'Abbé HOLLEVILLE qui, en 1901, créa la "Société Municipale de Woignarue.

Le 18 septembre 1905, cette société, sous la présidence de Monsieur OPAIX, prend le titre de Fanfare Municipale, avec un effectif de 27 exécutants. L'Abbé HOLLEVILLE assurera jusqu'en 1940 la renommée de la Fanfare (son second sacerdoce). Il fut aidé par Monsieur MONBORGNE Albert, et par la suite par Monsieur BECQUET Charles.

En 1945, après la guerre, Monsieur Charles LECAT donne un nouveau départ à la société.

En 1950, Monsieur Anthime DEVILLIER lui succède jusqu'en 1972. Monsieur Georges BONARD assure le relais jusqu'en 1973.

A cette date, Monsieur Joël ROGGE, professeur au sivoM d'Ault et à l'école de musique d'Abbeville, à la demande du Conseil Municipal prend la direction de la Fanfare. En 1979, la Municipalité décide de créer sa propre école et Monsieur ROGGE assure l'enseignement. La société adhère à la confédération musicale de France et à la Fédération musicale de la somme.

Le 15 octobre 1983, la société prend le titre d'Harmonie Municipale et se dote d'une nouvelle bannière grâce aux dons généreux de ses supporters et du Comité des Fêtes.

Depuis 1905, la présidence fut assurée par Messieurs OPAIX Joseph, DELAHOTE Ricard, DEFACQUE Joseph, LAMBERT Jacques, DEVILLIER Anthime, BONARD Georges, DOINEL Claude, et à cette date TIMMERMAN Albert. Ainsi les hommes passent et la société demeure.

Après ce bref historique, résumons les activités de notre Harmonie. Elle participe aux festivités locales.

- Fête de Hautebut
- Fête de Woignarue
- Fêtes Nationales
- Messes en musique
- Concert au Vieil Onival et Camping Municipal
- Concert annuel dédié aux habitants.



Depuis deux ans, elle organise une soirée dansante.

Elle est sollicitée également pour les sorties extra-muros. Ne parlons pas de la fête de Vaudricourt dont elle est partie intégrante depuis de nombreuses années. Pour la deuxième fois, 1989 et 1990, elle participe au festival de Musique du Canton de Piquigny et elle a l'honneur, parmi toutes les sociétés présentes, d'être choisie pour interpréter le "morceau de gala", et c'est, son directeur Monsieur ROGGE qui dirige le "morceau" d'ensemble joué par toutes les sociétés participantes.

Son calendrier ne lui permet pas toujours de répondre favorablement à toutes les sollicitations étant bien entendu, que les festivités locales sont toujours prioritaires, l'Harmonie étant Municipale.

Le 21 juin 1987, elle participe au concours organisé par la Fédération Musicale de la Somme et obtient un premier prix qui la classe en division 3 1ère section.

En 1989, trois sociétés : Ault, Béthencourt et Woignarue décident d'organiser un concert. Pourquoi ces trois sociétés? Parce qu'elles ont un dénominateur commun, Monsieur Rogge. La réunion de ces sociétés permet de présenter une formation d'environ 70 exécutants. La récurrence en 1990 ne fait qu'accentuer le succès précédent.

A l'Harmonie Municipale qui sont les exécutants? Des personnes exerçant une profession, des étudiants, tous bénévoles et dont l'engagement ne peut être que tacite.

L'effectif, problème essentiel et difficilement contournable n'est pas sans subir des fluctuations pour des raisons diverses.

L'initiation musicale, au sein du groupe scolaire et animée par Monsieur Rogge n'obtient qu'un résultat plutôt timide.

Pourtant, l'école de musique, en octobre 1990 compte 11 jeunes élèves qui semblent très motivés. Faisons des vœux pour que bientôt, ces élèves soient intégrés au sein de l'Harmonie qui pourra alors atteindre un effectif de 40 exécutants (on peut toujours rêver).

Et pour terminer, je voudrais rappeler deux cas de fidélité exceptionnelle : Messieurs MONBORGNE René et BECQUET Théodore, qui tous deux ont totalisé 67 ans de présence et de dévouement. Ce bel exemple méritait d'être rappelé. Monsieur JOLLY Maurice de même génération, mais décédé en 1985 apporta son concours pendant 46 ans. Et à tous ceux, disparus également, dont le souvenir reste vivace, honorons leur mémoire.

A tous les jeunes qui hésitent encore à venir nous rejoindre, nous leur disons qu'ils ne risquent qu'une chose, c'est d'apprendre la musique.



# PARENTS D'ÉLÈVES

C'est le 27 septembre 1984 que fut créée l'association "Conseil Local des parents d'élèves de Woignarue" affiliée à la F.C.P.E afin de pouvoir participer et aider à la vie scolaire.

L'association a pour but de regrouper l'ensemble des parents d'élèves de l'établissement scolaire et de propager et défendre l'idéal laïque. Dix membres sont adhérents. Le bureau se compose comme suit :

- Président : Mr CAILLEUX Maurice
- Vice-Président : Mr MOPIN Bernard
- Secrétaire : Mme TOULET Maryline
- Trésorie : Mme HAMIOT Marlène
- Membres : Mr CARU Didier
- : Mme AIGNERELLE M.Thérèse
- : Mme QUESNEL Véronique

L'association est représentée au conseil d'école par six élus. Ils sont :

- Titulaire : Mr MOPIN Bernard
- Titulaire : Mme TOULET Maryline
- Titulaire : Mme AIGNERELLE M.Thérèse
- Suppléante : Mme HAMIOT Marlène
- Suppléante : Mme QUESNEL Véronique
- Suppléant : Mr CAILLEUX Maurice

Les parents d'élèves participent de différentes manières à la vie scolaire. Ils participent financièrement au voyage scolaire, à certaines activités de documentation à l'école, distribuent des dictionnaires aux enfants qui partent en sixième, organisent une séance de photos avec le Père Noël avec distribution de cadeaux.

Pour financer ces différentes activités l'association qui reçoit en outre une subvention communale de 1 500 F, organise un concours de dominos en début d'année, une buvette à la fête des écoles, un loto en novembre et des grilles en décembre.



# SAPEURS POMPIERS

Mesdames et Messieurs.

Madame le Maire m'ayant bien gentiment ouvert les pages du bulletin municipal, je me permets de vous adresser ces quelques lignes, afin de vous donner quelques explications sur nos interventions, nos manoeuvres, et notre travail à la caserne.

## Intervention :

- |                                   |                                |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| - 1 feu de cheminée               | - 2 fausses alertes            |
| - 23 toitures tempêtes            | - 2 feux de voiture            |
| - 1 ballot CD 940                 | - 15 reconnaissances de digue  |
| - 3 nettoyages de la chaussée     | - 1 décès au domicile          |
| - 5 accidents de circulation      | - 1 personne blessée           |
| - 6 inondations                   | - 3 curages et nettoyage       |
| - 1 personne sur la voie publique | - 1 malade à domicile          |
| - 8 feux de plaine                | - 4 engins de guerre           |
| - 1 suicide                       | - 28 nids de guêpes et frelons |

Total 110

## Manoeuvre :

Tous les 15 jours manoeuvre sur le thème suivant :  
L'hydraulique avec F.P.T, le secourisme, la réanimation, le secours routier, la descente en rappel, le sauvetage des puits et souterrains.

## Travail à la caserne :

Tous les jours le cahier appelé "main courante" est mis à jour, toutes les interventions doivent y figurer.  
Cette année nous avons remis en état le V.T.U, refait le moteur et la tolèrie de la camionette, remplacé le moteur de la R 18, remplacé sur le F.T.P le circuit d'allumage et remis en état les freins et les clignotants.  
Nous entretenons régulièrement la salle de cours et la caserne.



## Achats par l'amicale :

- |   |   |                                    |
|---|---|------------------------------------|
| - 2 batteries pour la F.T.P   | } | soit une dépense de 4 746 F        |
| - 1 batterie pour le V.T.U  |   |                                    |
| - 1 batterie pour la R 18   |   |                                    |
| - Achat d'un moteur à essence de 1 500 F                            | } | soit une dépense totale de 8 700 F |
| - Achat d'outillage 1 200 F   |   |                                    |
| - Achat de livres secouristes de 4 300 F                            |   |                                    |
| - Achat de livres pour permis bateau 350 F                          |   |                                    |
| - Paiement des cours permis bateau 5 personnes à 310 F soit 1 550 F |   |                                    |
| - Paiement des repas stage à Abbeville 800 F                        |   |                                    |

Budget :

Pour faire face à ces dépenses nous sommes obligés de passer parmi vous, (grilles, membres honoraires, calendriers).  
Nous vous remercions pour le bon accueil que vous nous réservez lors de nos passages et de votre gentillesse envers notre corps de sapeurs pompiers.  
Encore merci sans vous nous ne ferions rien.

La commune :

Elle nous vote un budget pour le fonctionnement du corps : vacations, achat d'essence pour les véhicules, achat de pièces pour réparations, et nous donne une subvention très minime.

Cette année nous avons demandé de nous acheter la radio et le selectif. Nous attendons encore la réponse, car pour répondre aux besoins actuels, et pour mener à bien notre mission, il nous faut ce matériel.

Habitants de Woignarue, Hautebut, Onival, j'espère que mes propos dans ce bulletin vous ont fait bien comprendre la vie du corps des sapeurs pompiers, je pense pour ma part qu'il est rassurant pour les habitants de savoir que de gros efforts sont faits grâce à vous et avec les sapeurs pompiers pour assurer la sécurité de tous.

Lieutenant du Corps des Sapeurs Pompiers  
de Woignarue,  
Bernard MARTIN



# PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

La révision du P.O.S. permet :

- De considérer la commune sous un angle nouveau, à savoir, la distinction entre un ensemble touristique qui ne trouve sa justification que dans le tourisme balnéaire, et un village typiquement rural accompagné de son hameau ;

- de poursuivre la maîtrise de l'urbanisation évoquée dans le rapport de présentation du précédent P.O.S. pour éviter l'extension de l'urbanisation linéaire le long des axes de la voirie et sa dispersion dans les sites naturels de grande qualité et d'intérêt régional ;

- de permettre une expression architecturale de qualité en fonction soit des paysages ruraux du plateau, soit de la bordure littorale où les règles doivent encourager les réalisations plus originales afin de compléter les possibilités mises en oeuvre à AULT et de faire de l'agglomération, un des pôles majeurs de l'attraction touristique du Sud de la Baie de Somme ;

- de renforcer la protection des espaces naturels compris entre la route départementale n°463 et la mer, qui constituent une des plus belles cartes de visite de la commune.

En outre, la révision a visé à simplifier les règles d'urbanisme du P.O.S. en cohérence avec la réalité des caractéristiques bâties et paysagères.

Ainsi le P.O.S. révisé traduit-il les volontés du Conseil Municipal en conciliant les possibilités de développement de la commune, notamment des activités, et les impératifs de protection des espaces environnants. Il précise les droits, règles et servitudes d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble du territoire communal.

## Classement des zones :

### Les zones urbaines

- a) caractère des zones urbaines destinées à l'habitat
- b) jardins cultivés à protéger en zone urbaine
- c) végétalisation
- d) équipements sportifs et de loisirs en zone urbaine
  - \* zone UC
  - \* zone UD

### Les zones naturelles

- a) les zones naturelles susceptibles d'être urbanisées à plus ou moins long terme et sous certaines conditions
  - \* zone NA
  - \* sous zone NAr
  - \* secteur NAT
  - \* zone NB
- b) les zones naturelles interdites à la construction d'habitations ou immeubles qui n'auraient pas de lien direct avec l'exploitation du sol
  - \* zone NC
  - \* zone ND



# ETAT CIVIL 1990

## Naissances

1	Antoine CLERET	3	Janvier	1990
2	Christopher CLERET	3	Janvier	1990
3	Maxime TAVERNIER	4	Janvier	1990
4	Jessica MICHELET	17	Mai	1990
5	Nicolas BECQUET	26	Juillet	1990
6	Florentine CLERET	8	Octobre	1990
7	Noémie LEDUCQ	11	Octobre	1990
8	Sébastien MORELLE	17	Octobre	1990
9	Marie DOUDOUX	21	Novembre	1990

## Mariages

1	Philippe DELBARRE et Caroline DUNEUFGERMAIN	12	Mai	1990
2	Daniel LUCAS et Daniella CLAIRE	12	Mai	1990
3	Eugène MYJAK et Ginette DORMIGNIES	29	Décembre	1990

## Décès

1	GUERRIER née FERRASSE Suzanne	Bellerive/Allier	14	Février	1990
2	VOULIOT Jean-Claude	Woignarue	13	Mars	1990
3	CORDESSE Francis	Abbeville	20	Mars	1990
4	BRIFFARD Emmanuel	Woignarue	26	Mars	1990
5	BECQUET née DEFACQUE Simone	Woignarue	2	Avril	1990
6	DEBURE Mercédès	Woignarue	7	Avril	1990
7	DOISE née PIOCHEL Gabrielle	Abbeville	25	Avril	1990
8	VIRONCHAUX Roger	Abbeville	26	Mai	1990
9	SOMONT Adrien	Woignarue	5	Juillet	1990
10	ALLEN née GORRIER Paulette	Woignarue	26	Juillet	1990
11	DURAND André	Abbeville	8	Août	1990
12	FROMENT Robert	Woignarue	3	Septembre	1990
13	MAUGES née PAGES Laurence	St Valery/Somme	19	Août	1990
14	JACQUELIN Maurice	Woignarue	15	Septembre	1990
15	MARCASSIN née BUIGNET Marthe	Woignarue	18	Septembre	1990



## BIBLIOTHEQUE

Une bibliothèque fonctionne dans une salle de la mairie.

De nombreuses revues, romans documentaires, livres de sciences, d'histoire, de géographie sont à la disposition de tous.

Les enfants de tous âges et les adolescents peuvent y trouver les albums et les romans adaptés à leur âge.

En particulier, la bibliothèque centrale des prêts, nous laisse en permanence des livres documentaires pour faciliter les enfants dans leurs recherches.

Nous avons remis en état les livres qui appartiennent à la bibliothèque de Woignarue et ceux-ci sont à votre disposition.

Des permanences d'accueil sont assurées :

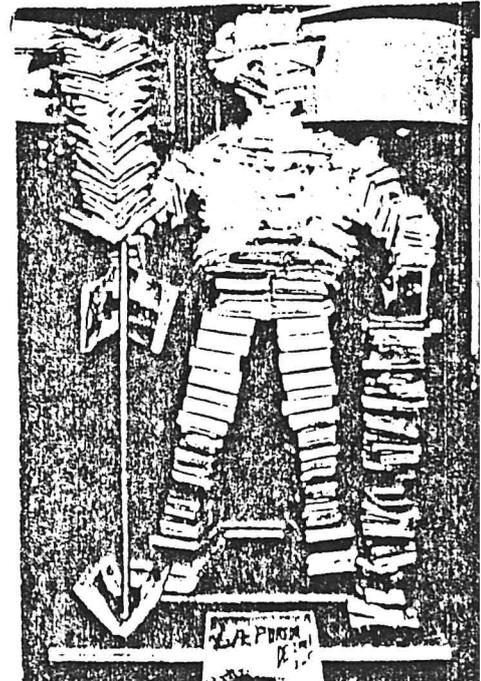
- Le mercredi de 10 H à 12 H
- Le samedi de 14 H à 16 H

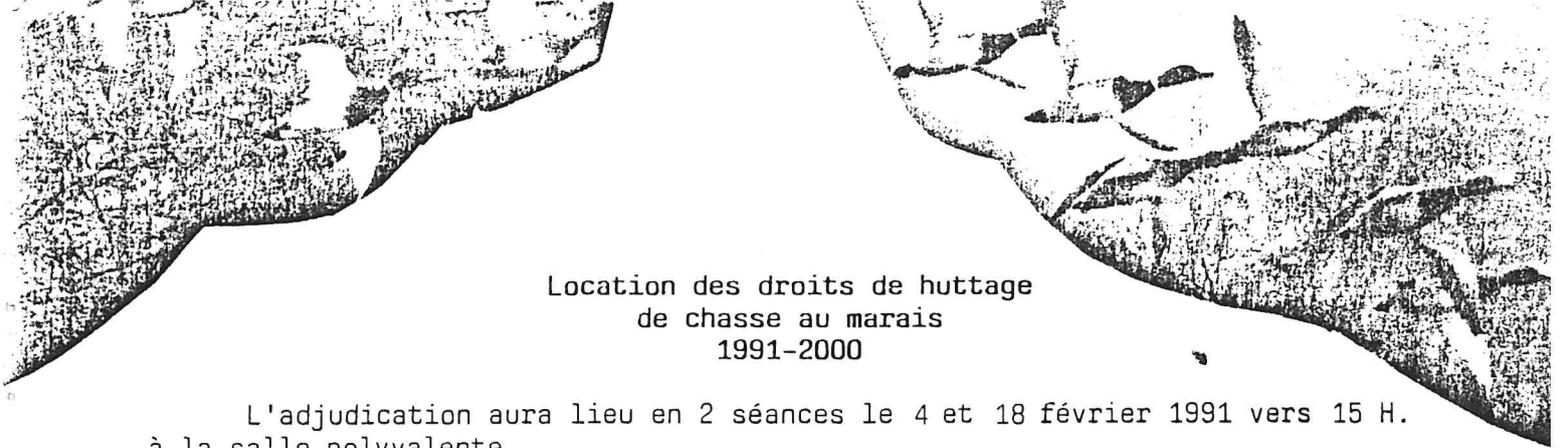
Ainsi qu'aux heures de secrétariat de la mairie :

- Le lundi
- Le mardi de 11 H à 12 H
- Le jeudi et de 14 h à 18 H
- Le vendredi
- Le samedi de 9 H à 12 H

Si vous ne trouvez pas de livre qui vous intéresse, il vous est possible de le demander, car la collection est renouvelée tous les deux mois environ.

Alors venez nombreux découvrir votre bibliothèque et vous servir.





Location des droits de huttagé  
de chasse au marais  
1991-2000

L'adjudication aura lieu en 2 séances le 4 et 18 février 1991 vers 15 H.  
à la salle polyvalente.

Lors de la 1ère séance seront seuls admis à participer les chasseurs habitant  
la commune.

Les chasseurs âgés de moins de 18 ans habitant de la commune seront admis à  
participer à l'adjudication dès la 1ère année de délivrance de leur permis de chasser  
sous réserve que l'autorisation écrite leur en soit donnée par leur représentant  
légal.

Chaque lot ne pourra être adjugé qu'à un groupe de 3 chasseurs qui figureront  
nomément dans le bail et seront responsables à parts égales, des paiements de la  
location.

Le groupe adjudicataires devra se faire connaître par écrit auprès de la mairie  
avant le 1er février 1991.

L'ordre d'adjudication, des lots sera fixé par tirage au sort dans le cours  
de la séance, les enchères ne seront pas inférieure à 50 F.

Les adjudicataires ne pourront ni céder, ni sous louer leur droit,

Tout invité étranger à la commune, devra être accompagné pendant toute la  
nuit par l'un des co-locataires.

En cas d'infraction, les contrevenants seront convoqués en mairie et le droit  
de huttagé sera immédiatement retiré.

Lors de la 2ème séance les lots n'ayant pas été adjugés seront en adjudication  
au plus offrant qu'il soit habitant de la commune ou non ainsi que les actions.

Le commissaire des marais.

